



Berne, 5 juillet 2017

Destinataires :

les gouvernements cantonaux

**Ouverture de la procédure de consultation
Révision de l'ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient : introduction des formats d'échange électroniques**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 15 avril 2017, le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP ; RS 816.11) et le droit d'exécution correspondant. L'annexe 4 de l'ordonnance du DFI du 22 mars 2017 sur le dossier électronique du patient (ODEP-DFI ; RS 816.111) doit être complétée par les formats d'échange « dossier électronique de vaccination », « cybermédication » et « résultats électroniques de laboratoire ».

Les formats d'échange correspondent à des informations structurées qui permettent un traitement automatisé des données dans des systèmes informatiques et conduisent ainsi à un traitement plus sûr et de meilleure qualité. L'annexe 4 contient les prescriptions concernant aussi bien leur mise en œuvre technique que le contenu des unités d'information.

Les documents relatifs à la consultation comprennent le projet de l'annexe 4 de l'ODEP-DFI, les spécifications techniques détaillées (suppléments à l'annexe 4) et les explications correspondantes.

En vue d'élaborer une réglementation largement soutenue par les parties prenantes, notamment concernant la cybermédication, le DFI mène une consultation facultative, conformément à l'art. 3, al. 2, en relation avec l'art. 5, al. 1, let. b, de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo ; RS 172.061).

Les documents mis en consultation sont disponibles au format électronique uniquement. Vous pouvez les télécharger aux adresses suivantes :

<http://www.bag.admin.ch/ehealth/de>

<http://www.bag.admin.ch/ehealth/fr>

<http://www.bag.admin.ch/ehealth/it>

Si vous le désirez, nous pouvons également vous les transmettre par courriel.



Nous vous prions d'envoyer votre prise de position au plus tard le

25 octobre 2017

à l'Office fédéral de la santé publique, division Stratégies de la santé, 3003 Berne.

Pour un meilleur traitement des prises de position reçues, nous vous serions reconnaissants de nous les envoyer dans le délai imparti et, si possible, également par voie électronique (une version au format PDF en plus d'une version Word ou RTF serait la bienvenue) aux adresses suivantes :

eHealth@bag.admin.ch, dm@bag.admin.ch

Veuillez également nous communiquer les coordonnées de la personne responsable du dossier dans votre organisation, à laquelle nous pourrions nous adresser le cas échéant.

Pour toute question, merci de bien vouloir vous adresser à Salome von Greyerz, tél. 058 462 65 99, ou envoyer un courriel à eHealth@bag.admin.ch.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral